



## MÉDIAS & IMMIGRATION

# DYNAMIQUE INTERASSOCIATIVE SUR LES ONDES

*H&M continue sa série sur les médias associatifs et l'immigration avec les radios associatives. Issues du mouvement des radios libres du début des années quatre-vingt, elles ont, malgré quelques ratés, été reconnues par les pouvoirs publics comme des médias de communication sociale, et bénéficient d'un dispositif d'aide original. De nombreuses radios, interculturelles ou communautaires, ont vu le jour à travers le pays. Elles sont aujourd'hui à la croisée des chemins, entre options commerciales et regroupements interassociatifs. Médias de proximité, elles développent parfois aussi une coopération internationale en matière de communication sociale.*

par **Mogniss H. Abdallah**, agence IM'média

Le 14 juillet 1981, qui tombe cette année-là en plein ramadan, les cafés arabes du nord de Paris sont en émoi : les consommateurs, nombreux à l'heure de la rupture du jeûne, sont comme hypnotisés par le transistor qui crachote : *"Bienvenue sur Radio Soleil, la nouvelle radio libre des communautés immigrées."* À l'antenne, des gens prennent la parole dans une cacophonie indescriptible. Aussitôt le numéro connu, le téléphone ne s'arrête plus de sonner. Les auditeurs se bousculent au combiné pour livrer en direct leurs sentiments intimes, à rebrousse-poil de la légendaire pudeur des immigrés. Surgis d'on ne sait où, ils affluent dans le minuscule stu-

dio de fortune installé dans la cave de l'association socioculturelle du quartier de la Goutte-d'Or, pour offrir qui sa collection personnelle de disques, qui sa cassette autoproduite, sans compter les dons en argent ou en nature. C'est sur fond de liesse populaire que naît ainsi Radio Soleil, la première expérience d'antenne libre sur la bande FM animée par des immigrés.

Le groupe initial se compose d'acteurs de la mouvance culturelle issue du Mouvement des travailleurs arabes, qui depuis quelques années déjà essaient de créer de nouveaux outils de communication, écrits ou audiovisuels. L'hebdomadaire *Sans Frontière* participe au lance-

ment, aux côtés de militants privilégiant les traditions orales de l'immigration. Parmi eux, on retrouve Mohamed Bachiri, alias Mokhtar, de la troupe de théâtre Al Assifa. En mai 1975, Mokhtar avait lancé avec son compère Djillali Kamel, candidat immigré à l'élection présidentielle de 1974 et futur manager de Cheb Khaled, le projet Radio Assifa. En fait de radio, il s'agissait de programmes d'information sur les luttes dans les usines ou dans les foyers en grève, de reportages sur les mouvements de libération nationale et de créations culturelles dans l'immigration, enregistrés et diffusés sur cassettes audio à un petit millier d'exemplaires. Cette formule se trouvait alors en phase



avec le recours des immigrants aux cassettes personnalisées pour communiquer entre eux, ici et là-bas, sans passer par des intermédiaires. Elle portait aussi en germe la fin du monopole des radios officielles, jusque-là très écoutées<sup>(1)</sup>. Les animateurs de Radio Assifa étaient également en contact étroit avec les militants du mouvement des radios libres, comme Patrick Fillioud. Ils se sont ainsi formés aux techniques radiophoniques de base, et c'est avec l'émetteur de Riposte, la radio pirate du parti socialiste, qu'ils démarrent Radio Soleil.

## UN DISPOSITIF D'AIDE PUBLIQUE ORIGINAL

Mais dorénavant, les radios entrent dans l'ère de la légalité. La gauche tout juste arrivée au pouvoir consacre les radios libres. La loi du 9 novembre 1981 met fin au monopole d'État sur la retransmission radiophonique. Cette décision, politique, entend mettre en place le pluralisme des opinions et des cultures sur les ondes et reconnaît les radios libres comme des outils de communication sociale de proximité précieux pour le développement de la démocratie locale<sup>(2)</sup>. Il s'agit bien là d'un engagement de l'État et de ses nouveaux commis, aguerris dans

*Ce sont surtout des projets  
communautaires,  
déterminés par nationalité  
ou par aire géographique,  
qui sont retenus  
pour l'attribution des  
fréquences par la Haute  
Autorité en 1983.  
Ce choix laisse entier  
la question des radios  
religieuses, question  
non résolue à ce jour.*

le combat contre les pleins pouvoirs de feu l'ORTF, et non d'un désengagement pour cause de dérégulation économique néolibérale, comme cela sera le cas plus tard pour l'audiovisuel.

Le ministre de la Communication, Georges Fillioud, renforce cet engagement en cherchant à l'organiser. Ainsi, la nouvelle loi du 29 juillet 1982 prévoit de réserver de manière permanente pour les "radios locales privées" une part des fréquences attribuées aux opérateurs radiophoniques, et institue le Fonds d'aide à l'expression locale, qui deviendra le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), dont les ressources proviennent d'une taxe additionnelle sur le chiffre d'affaires de la publicité radiotélévisée. Ce

fonds servira à financer ces radios qui, au service de la liberté de choix de l'auditeur, assurent une mission d'intérêt général, sans avoir accès au marché de la publicité autrement que de façon marginale<sup>(3)</sup>. Une dotation forfaitaire initiale de 100 000 francs doit aussi aider au démarrage chaque heureux élu autorisé à émettre. Ce dispositif, unique au monde, sera pérennisé par l'État et les différents organismes de régulation de l'audiovisuel. Le fulgurant succès d'estime des radios et la pers-

pective d'une reconnaissance institutionnelle vont attiser les convoitises. Le concept initial de Radio Soleil, aspirant à fédérer les différentes communautés de l'immigration sur une antenne interculturelle familiale, intergénérationnelle et autonome vis-à-vis de toute tutelle politique ou consulaire, va rapidement éclater. Dans une ambiance marquée par un sentiment de retrouvailles communautaires, certains animateurs permanents maghrébins ont, du jour au lendemain, troqué leur parler de "titis parisiens" pour le *zoufri* franco-arabe.

Par ailleurs, le courant ne passe pas vraiment avec les animateurs des émissions spécifiques en langue d'origine (Turcs, Tamouls, Yougoslaves...), qui

cohabitent dans la radio sans s'investir dans le projet de constitution d'une équipe de direction interculturelle. Les différents publics communautaires ne se sentent pas concernés. En dehors de situations de revendications sociales ou politiques précises qui rassemblent ponctuellement, l'idylle fusionnelle de la famille de l'immigration apparaît comme une chimère culturelle.

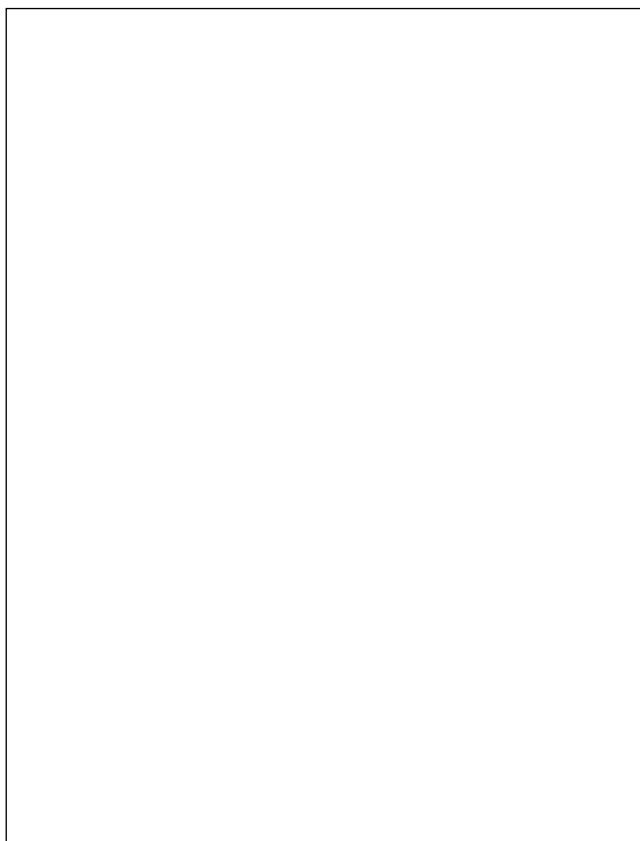
## À CHACUN "SA" RADIO

Dès lors, le médium se transforme ostensiblement en support de velléités de promotion personnelle ou d'intérêts de groupes particuliers. Des "radio-teurs" doués d'une certaine virtuosité verbale se découvrent une âme d'animateur-vedette et privilégient le contrôle du micro, en dehors de tout processus de discussion collective sur la cohésion d'ensemble. Face aux petits despotes du micro et à l'émiettement communautaire, chacun va vouloir "sa" radio. Les uns quittent la Goutte-d'Or pour participer au lancement de Radio Beur, l'équipe de *Sans Frontière* crée une Radio Soleil concurrente à Ménilmontant.

Simultanément, des projets similaires essaient en province. Radio Gazelle, à Marseille, ou Trait d'Union, à Lyon, expérimentent à leur tour des projets multiculturels dans un environnement plus favorable, semble-

t-il, à une collaboration entre communautés. Mais Arméniens, Portugais, Berbères ou ressortissants des Dom-Tom privilégient souvent des projets spécifiques à leur communauté. La multiplication de ces radios, spectaculaire en région parisienne, nécessitera à l'évidence sélection et regroupements. En effet, la bande FM n'est pas extensible à l'infini, et d'autres types de communautés (écologistes, syndicalistes, libertaires, féministes, homosexuels, scolaires, associatifs de quartier, religieux, etc.) réclament eux

aussi leur fréquence. Sur quelles bases alors opérer des choix ? Nombre de responsables politiques préconisent de donner "la priorité aux stations ouvertes à plusieurs communautés"<sup>(4)</sup>. Pourtant, dans la capitale, ce seront surtout des projets communautaires, déterminés par nationalité ou par aire géographique, qui seront retenus. En 1983, la Haute Autorité attribue ainsi trois fréquences distinctes : une pour les communautés du Maghreb et de l'Afrique noire, une pour celles des Dom-Tom et une autre pour



**Radio Salam à Lyon. Animatrices d'antenne ou auditrices assidues intervenant en direct. Les femmes issues de l'immigration ont fait des radios locales un important espace de prise de parole publique. © IM'média.**

celles du Sud de l'Europe (Italie, Portugal, Arménie). Comble de l'ironie, cette dernière inclut Radio Beur. Les Beurs assimilés aux Européens du Sud. Tout un programme...

Ce choix favorisera le retour des amicales liées aux consulats, et la petite économie de bazar, ou "business ethnique", autour de certaines radios. Il laisse aussi entier la question des radios religieuses. Si juifs et chrétiens obtiennent gain de cause, l'absence d'attribution de fréquences musulmanes nourrit le ressentiment à l'égard des instances de régulation, accusées de discrimination. Cette question, récurrente, reste non résolue à ce jour, même si la très opulente Radio Orient obtient son autorisation au nom de la communauté musulmane<sup>(5)</sup> et si des radios associatives dites laïques,

comme Radio Gazelle, hébergent désormais des émissions religieuses.

## DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX D'ÉCHANGES

Après un nouveau round mouvementé d'attribution de fréquences en 1987, qui voit l'exclusion de plusieurs radios communautaires "historiques" (Radio Soleil Goutte-d'Or, Ask, Club Portugues...), la situation sur la bande FM tend à se normaliser. Installées dans la durée, les radios doivent surpasser les nombreuses querelles internes de direction pour mieux négocier le tournant de leur viabilité économique et de leur professionnalisation. Dans ce contexte, le Fas (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles) met fin à son sou-

tien aux programmes "Inter-migrants" sur Radio France, et participe en 1992 au lancement de l'Epra (Échanges et productions radiophoniques), une banque de programmes à destination des radios associatives. Son objectif : renforcer leur rôle d'insertion sociale et améliorer la qualité de leurs programmes de "services" en mutualisant des productions réalisées par quelques-unes des cent quinze radios membres, RFI ou l'Institut du monde arabe.

L'Epra, dotée d'un budget de 2,7 millions de francs pour l'achat de ces programmes, les met gratuitement à disposition des radios, sous forme de CD ou via le satellite. Cependant, le formatage des émissions proposées, qui se prête plutôt à des sujets institutionnels, passe à côté de l'un des acquis majeurs

Retrouvez *Hommes & Migrations* sur la toile :

[www.adri.fr/hm](http://www.adri.fr/hm)

- Tout sur l'édition et la rédaction de *H&M* et sur le Gip (Groupement d'intérêt public) Adri.
- L'historique de la revue, depuis la création des *Cahiers Nord-Africains* en 1950 et son changement de nom en 1965.
- Les sommaires des derniers numéros.
- Les archives de la revue.
- Les dessins de Gaüzère.

des radios : l'expression spontanée et le débat contradictoire en direct. D'où l'importance des relations bilatérales entre radios, en France et à l'étranger. Radio Galère (Marseille) a ainsi procédé à des échanges internationaux d'animateurs et a participé au montage de Radio Bamako au Mali, et à un projet de radio indépendante à Bejaïa, en Algérie.

N'ayant pas réussi à formaliser leur mise en réseau multilatérale, plusieurs radios communautaires associatives adhèrent à des fédérations nationales, comme la Confédération nationale des radios libres (CNRL)<sup>(6)</sup>, ou internationales (Union des radios communautaires de l'aire francophone -Urcaf...), qui refusent la logique de la communication marchande.

## L'APRÈS- "RADIO-BRICOLAGE"

D'autres radios font le choix d'une démarche plus professionnelle, et s'inscrivent progressivement dans une logique commerciale affichée, bien qu'elles se déclarent "*indépendantes*". Alpha, radio locale privée portugaise créée en 1987, devient, sous la houlette de l'entrepreneur Armando Lopes, une grosse "commerciale" diffusée par satellite vers le Portugal et d'autres pays européens à forte diaspora portugaise<sup>(7)</sup>. Beur FM (ex-Radio Beur), également dif-

fusée par satellite au Maghreb, récupère une dizaine de fréquences locales (Paris, Aix-Marseille, Grenoble, Rouen, etc.), et espère étendre son champ d'action à l'audiovisuel.

À l'antenne, des émissions continuent à accueillir des associations et, à l'occasion de certains événements politiques ou culturels sensibles, le ton renoue avec des accents militants, toujours d'actualité sur Fréquence Paris Plurielle (FPP), radio interassociative située juste à côté sur la bande FM parisienne<sup>(8)</sup>. Entre 106.3 et 106.7, les deux stations se chevauchent au point parfois de se confondre... jusqu'au prochain spot publicitaire. Là, plus de doute. Sur Beur FM, les pub vantent des marques et des produits financiers, ou encore les services de voyantes prédisant l'avenir à des auditeurs inquiets pour leurs papiers ou pour l'éducation de leurs enfants. Sur FPP, on diffuse des annonces pour les prochaines actions de lutte des associations du "*mouvement social*".

Quelques radios associatives intercommunautaires subsistent encore, telles la Voix des travailleurs immigrés à Dijon, Radio Amitié à Montbéliard ou Pastel FM à Roubaix. Les associations issues de l'immigration s'insèrent aussi aujourd'hui davantage dans la catégorie des radios associatives généralistes développant une réelle dimension intercultu-

relle. Pour asseoir leur pérennité, bon nombre de ces radios s'attachent à renouveler leurs équipes et à maîtriser les difficultés liées à une certaine pauvreté structurelle, entrant de plein pied dans l'après-"radio-bricolage" ; elles ont commencé à répondre aux défis des nouvelles technologies (informatisation, internet, numérique). Vingt ans après, la saga des radios libres continue donc de plus belle. \*

1)- Cf. Bernard Lehembe, "L'immigration sur la bande FM", in *IMmédiA magazine*, n° 1, 1984 et "À l'écoute du bled", *IMmédiA magazine*, n° 2, 1985.

2)- Cf. Jean-Claude Karsenti, "Les radios associatives : un rôle essentiel", in *Mscope*, n° 4, Versailles, 1993 ; Jean Bénétière et Jacques Soncin, *Au cœur des radios libres*, L'Harmattan, Paris, 1995.

3)- La publicité est aujourd'hui autorisée, dans la limite de 20 % du chiffre d'affaire.

4)- Cf. le rapport de Françoise Gaspard, députée et maire de Dreux, et de Christian Nguyen van Yen, *L'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France, bilan et propositions*, à François Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés, ministère de la Solidarité nationale, 1982.

5)- Liée à l'Arabie saoudite et à la Ligue des États arabes, Radio Orient a pour principe la non-ingérence dans la société française. Elle réalise des duplex avec La Mecque et les radios des capitales arabes.

6)- La CNRL revendique environ 220 des quelque 550 radios associatives répertoriées en France (cf. *Fréquences Libres*, n° 101-102, janvier 2001).

7)- Cf. Albano Cordeiro, "Les Portugais de France, le mouvement des radios libres et la présence actuelle dans les radios locales", in *Études sur les associations portugaises*, CCPF, à paraître.

8)- FPP accueille quatorze communautés (Turcs, Kurdes, Iraniens, Chinois, Comoriens, Malgaches...) qui diffusent des émissions en grande partie en français, langue d'intercompréhension accessible à tous.